

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Générale
des Services

36

Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le **jeudi 23 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de la convention d'objectifs relative à l'attribution de subventions à l'association le club du Luth pour l'année 2023

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le projet initié par l'association « Le Club du Luth » concernant « le développement d'actions d'accompagnement à la scolarité auprès des collégiens, des lycéens et la volonté de contribuer à la réussite scolaire du plus grand nombre »,

Considérant que l'association « Le Club du Luth » est signataire de la Charte relative à l'accompagnement au travail personnel scolaire de la Ville de Gennevilliers,

Considérant les objectifs généraux de politiques publiques de la ville de Gennevilliers déterminant l'intérêt public local, notamment en matière d'éducation,

Considérant la nécessaire mobilisation de l'ensemble des partenaires éducatifs locaux pour favoriser la réussite scolaire des jeunes genevillois,

DELIBERE

Article 1 : Approuve l'avenant lié aux versements d'une subvention municipale et d'une subvention départementale dans le cadre du contrat ville 2023.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire
Patrice LECLERC

le 04/04/23

Affiché le 05/04/23
Exécutoire le 05/04/23



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a 'K'.

Signé électroniquement le
Le 3 avril 2023